

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT

Extrait de séance du lundi 17 décembre 2018

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 12/12/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Marcel BOUDES, Sébastien FONTANILLE, Yves MONTEILLET, Jean FABRE DE MORLHON, Isabelle BONNEFOUS, Maryse LAUR, Béatrice BOUDES, Jean-Philippe CAUSSE, Jérôme ANGLES, Yves GALTIER, Marcelle CANIVENQ

Représentés : Didier BENEDET par Jérôme ANGLES, Jean-Marc SOLIGNAC par Marcel BOUDES, Elisabeth VIMINI par Maryse LAUR, Maurice PAYAN par Jean FABRE DE MORLHON

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAUSSE

Ordre du jour :

- ◆ Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente
 - Budget PRL – Décision Modificative
 - Budget Commune – Décision Modificative
 - Groupement de commande pour l'entretien de bornes incendie
 - Géolocalisation - Validation des voies existantes
 - Base de loisirs - Plan de financement
 - Yaloer - Autorisation de signature avenant
-

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2018081

Objet : Budget PRL - Décision modificative N° 1

Budget PRL - Décision modificative N° 1

Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice en cours, sont insuffisants.
- Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	ouverts	ouverts
D 1641 : Emprunts en euros				
150.00 €				
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts				
150.00 €				
D 2313-101: EQUIPEMENTS ET CHALETS			150.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours			150.00 €	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente décision modificative

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018082

Objet : Budget Commune - Décision modificative N° 1

Budget Commune - Décision modificative N° 1

Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice en cours, sont insuffisants.
- Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	ouverts	ouverts
D 60632 : F. de petit équipement			2 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général			2 000.00 €	
D 66111: Intérêts réglés à l'échéance				2 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières				2 000.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente décision modificative

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018083

Objet : Budget Commune - Décision modificative N° 2

Budget Commune - Décision modificative N° 2

Virements de crédits

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice en cours, sont insuffisants.
- Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et / ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	ouverts	ouverts
D 1641 : Emprunts en euros			7 000.00 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts			7 000.00 €	
D 2188-217: AMENAGEMENT TERRAIN				7 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles				7 000.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **approuve** la présente décision modificative

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018084

Objet : Groupement de commande pour l'entretien des bornes d'incendie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il appartient à chaque commune de faire procéder, tous les trois ans, à l'entretien des bornes d'incendie situées sur son territoire.

S'agissant d'une prestation particulière, que chaque commune n'est pas en mesure de réaliser et dans un souci de rationalisation des coûts, il est proposé de constituer un groupement de commande avec les neuf autres communes du périmètre de la communauté de Communes Lévézou/Pareloup à travers une convention de groupement de commande.

Il est également proposé que la commune de Salles-Curan soit désignée en qualité de coordonnateur de ce groupement.

Après en avoir donné lecture au conseil municipal, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de constituer et de signer la dite convention de groupement de commande avec les neuf autres communes du territoire et de désigner la commune de Salles-Curan en qualité de chef de file du groupement.

Où cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018085

Objet : Géolocalisation - dénominations des voies non modifiées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations en date du 06/07/2016 et du 30/10/2018 relative à la géolocalisation.

Il convient de valider, selon le tableau qui suit, la dénomination des voies, rues, places, hameaux ... existants n'ayant pas fait l'objet de modification.

DENOMINATIONS VOIES, RUES, PLACES, HAMEAU ...	
Rue Chante Brise	Rue du belvédère
Route de Rodez	Chemin de l'étable
Avenue de la plage	Rue du Théron
Rue de la Pâle	Avenue du Lévezou
Rue des flots bleus	Place du Pépidal
Avenue François Fabié	Rue de la source
Rue du barrage	Chemin de Bissayras
Place des sports	Rue de la Boule d'or
Avenue du Ségala	Chemin des combettes
Avenue des artisans	Chemin du rajal
Route de Saint Affrique	Chemin de la carral
Avenue de l'Alrance	Place du bal
Rue des jardins	Rue Roquefeuil
Rue romaine	Place du couvent
Place des seigneurs de Panat	Place de l'église
Rue des garçons	Hameau Riougros
Rue de l'ancienne Bastide	Mas de Sarret
Chemin du ruisseau	Rue des Pénitents blancs
Rue du centre	Rue des raspes
Place du commerce	Route de Granouillac
Rue Beethoven	Hameau Mas Bertrand
Rue du Soleil Levant	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide les dénominations des voies, rues, places, hameaux ... existants n'ayant pas fait l'objet de modification, comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018086

Objet : Base de loisirs - Plan de Financement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des estimations financières relatives aux travaux d'aménagement de la Base de loisirs et qu'il serait souhaitable de demander une aide

financière auprès des services de l'état, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes, etc... afin de pouvoir réaliser cette opération.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

BASE DE LOISIRS

Plan de financement prévisionnel du projet

Intitulé		Montant HT
Estimations Travaux		141 440.00
Le montant total des devis en euros H.T. s'élève à		141 440.00
Plan de financement		
Institution	%	Montant HT
Feder	20.00%	28 288.00
Contrat ruralité	0	0.00
Réserve Parlementaire	0	0.00
Etat - DETR	0	0.00
Région	25.00%	35 360.00
Département	20.00%	28 288.00
Communauté de Communes	0	0.00
Commune : Autofinancement ou emprunt	35.00%	49 504.00
TOTAL en euros HT		141 440.00

La TVA sera préfinancée par autofinancement ou emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter des aides financières auprès de l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes, etc... et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers correspondants,
- Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2018087

Objet : YALOER - Autorisation de signature avenant

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par une convention en date du 28 mars 2015, la commune donne à bail emphytéotique à la SARL Camping Le Brouet un terrain d'une superficie de 25 183 m² composée des parcelles cadastrées section AD, aux n° 67 et 68 pour moderniser l'équipement du village vacances, situé à Villefranche de Panat.

Suite à un changement de gérant (cession de l'intégralité des parts sociales de la SARL) et après une saison d'exploitation le preneur s'est rapproché de la commune pour demander des adaptations au bail.

Monsieur le Maire présente le projet d'Avenant à intervenir avec Monsieur VAN STRATUM représentant de la SARL YALOER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- o D'accepter les termes du projet d'avenant
- o D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec Monsieur VAN STRATUM représentant de la SARL YALOER.

Pour : **15** - Contre : **0** - Abstentions : **0**